

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

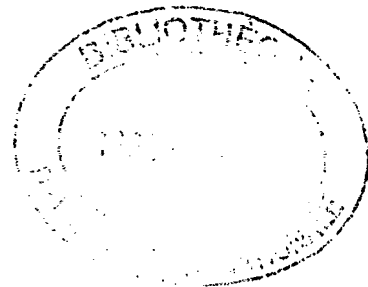
TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de la Commission permanente
des affaires sociales

Le jeudi 4 mars 1999 — N° 1

Élection de la présidente et du vice-président



Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des affaires sociales

Le jeudi 4 mars 1999

Table des matières

Élection de la présidente	1
Élection du vice-président	1

Intervenants

M. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée

M. Russell Copeman

Mme Monique Gagnon-Tremblay

Mme Lyse Leduc

M. Yves Beaumier

Le jeudi 4 mars 1999

Élection de la présidente et du vice-président

(Quinze heures cinquante-cinq minutes)

Le Président (M. Charbonneau): Je déclare ouverte la commission des affaires sociales qui a pour mandat de procéder à l'élection du président et du vice-président de la commission. Selon l'entente qui est intervenue ce matin à la commission de l'Assemblée nationale, la présidence de cette commission va au groupe parlementaire de l'opposition officielle et, à l'inverse, la vice-présidence va au groupe parlementaire de la majorité ministérielle.

Élection de la présidente

Alors, d'abord, pour la présidence de la commission, je suis prêt à recevoir une proposition. M. le député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. Copeman: Oui, M. le Président. J'ai l'honneur, suivant nos règlements, de présenter notre collègue, la députée de Saint-François, Mme Monique Gagnon-Tremblay, au poste de présidente de la commission des affaires sociales.

Le Président (M. Charbonneau): Très bien. Alors, je vois, au sourire de Mme la députée, qu'elle accepte.

Mme Gagnon-Tremblay: Oui, c'est avec plaisir que j'accepte de présider cette commission.

Le Président (M. Charbonneau): Félicitations, Mme la députée de Saint-François, vous êtes déclarée élue présidente de la commission des affaires sociales.

Élection du vice-président

Mme la députée de Mille-Îles.

Mme Leduc: M. le Président, j'ai l'honneur de présenter une motion en vertu de l'article 137 de notre règlement et, à cette fin, je propose comme vice-président de la commission des affaires sociales mon collègue le député de Champlain, M. Yves Beaumier.

M. Beaumier: M. le Président, j'accepte avec honneur, et je sais que ça vous fait plaisir, d'autant plus.

Le Président (M. Charbonneau): Oui.

M. Beaumier: Bonjour, madame.

Le Président (M. Charbonneau): Et je suis convaincu que vous allez former un tandem efficace et agréable, en plus.

Alors, vous êtes déclaré élu, M. le député de Nicolet, et...

Une voix: Champlain.

Le Président (M. Charbonneau): De Champlain, je m'excuse. C'était dans une autre vie.

M. Beaumier: Un père peut avoir deux enfants, vous savez!

Le Président (M. Charbonneau): Ha, ha, ha!

Je connais ça, pour avoir été auparavant député de Verchères.

Alors, les travaux de la commission des affaires sociales sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 15 h 56)

